

Le 23 avril 2025

PROCÈS-VERBAL de la quatrième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 17 avril 2025 à 19h00, au Centre administratif de la MRC, situé au 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : monsieur David Gomes, maire de la municipalité de Cantley, monsieur Pierre Guénard, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de l'Ange-Garden, monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac et formant quorum sous la présidence du préfet monsieur Marc Carrière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais,

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Benoît Gauthier, directeur général et greffier-trésorier.

ÉTAIT ABSENT : monsieur Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts.

25-04-070

Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-071

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 17 mars 2025

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 17 mars 2025 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-072

Adoption du règlement d'emprunt n° 348-25 autorisant un emprunt de 325 000 \$ visant à financer les améliorations des bâtiments et équipements pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE des rénovations sont nécessaires afin de rendre les locaux plus fonctionnels;

ATTENDU QUE certains équipements sont désuets et doivent être remplacés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec*, par monsieur Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à la séance régulière du conseil des maires tenue le 20 mars 2025;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, le règlement n° 348-25 autorisant un emprunt de 325 000 \$ visant à financer les améliorations des bâtiments et équipements pour la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-04-073 AVIS DE MOTION – Présentation et dépôt du projet de règlement n° 349-25 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement n° 265-18 et établissant les règles d’ordre et de procédure du conseil

Je soussigné, Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, donne avis de la présentation du règlement n° 349-25 intitulé :

Règlement abrogeant et remplaçant le règlement n° 265-18 et établissant les règles d’ordre et de procédure du conseil.

L’adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l’article 45 du *Code municipal du Québec*, le préfet informe par la présente, que le but de ce projet de règlement est :

- Réviser les règles de régie interne relatives au conseil des maires de la MRC des Collines-de-l’Outaouais.

Signature

25-04-074 Déclaration de compétence de la MRC des Collines-de-l’Outaouais en matière de production d’énergie renouvelable

ATTENDU QUE l’article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* énonce qu’une MRC peut exploiter une entreprise qui produit de l’électricité provenant d’une source d’énergie renouvelable;

ATTENDU QUE la MRC des Collines souhaite se positionner en matière de production d’énergie solaire;

ATTENDU QUE l’article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) permet aux MRC de déclarer leur compétence à l’égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d’un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

ATTENDU QUE conformément à l’article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC, par sa résolution 24-12-355, a annoncé son intention de déclarer sa compétence relativement à la production d’énergie renouvelable et ce, à l’égard de l’ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire;

ATTENDU QUune copie de la résolution 24-12-355 a été transmise aux municipalités locales en date du 19 décembre 2024;

ATTENDU QUen vertu des articles 10 et 678.0.2 du *Code municipal*, 90 jours après la notification de la Résolution d’intention aux municipalités locales, le conseil de la municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l’égard des municipalités locales qui n’ont pas exercé leur droit de retrait;

ATTENDU QUE la MRC n’a pas reçu, dans les 90 jours de la notification de la Résolution d’intention, de résolution d’une municipalité locale exprimant son désaccord relativement à l’exercice de la compétence par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE la MRC des Collines-de-l’Outaouais déclare sa compétence en matière de production d’énergie renouvelable à l’égard de ses six municipalités locales, soit Cantley, Chelsea, L’Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac et Val-des-Monts;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit notifiée, dans les quinze(15) jours suivant son adoption, à chacune des municipalités locales;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-04-075

Résolution d’opposition à l’abolition du programme RénoRégion

ATTENDU QUE la Société d’habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l’abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

ATTENDU QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n’y a aucun logement abordable ou encore moins d’habitations à loyer modique;

ATTENDU QU’il y a plus de mille familles sur les listes d’attente des MRC du Québec;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

ATTENDU QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d’appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l’Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

ATTENDU QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l’État québécois et qu’il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

ATTENDU QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

ATTENDU QUE la FQM a déposé l’an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d’augmenter l’efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

ATTENDU QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

ATTENDU QUE l’abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de notre communauté;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l’Outaouais demande au premier ministre du Québec, François Legault, et à sa ministre responsable de l’Habitation, France-Élaine Duranceau :

- **DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l’année financière 2025-2026 et de s’engager à assurer son financement à long terme;
- **DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE copie de cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Eric Girard, ministre des Finances;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
- M. Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre responsable de la région de l'Outaouais;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-076

Résolution d'appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges – Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : positionnement

ATTENDU la demande d'appui de la MRC Vaudreuil-Soulanges, dans son appui à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, qui se lit comme suit ;

Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : positionnement

CONSIDÉRANT QU'au terme des quatrième États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élus aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaire, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté;

CONSIDÉRANT que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT QUE la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation;

CONSIDÉRANT QU'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée par la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le représentant de la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges à la Table territoriale de la Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table territoriale de la Politique de développement social durable;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Julie Lemieux, appuyé par madame Geneviève Lachance, et résolu :

d'appuyer la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

de transmettre copie de la présente résolution aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui;

de transmettre copie de la présente résolution aux députés fédéraux de la région, Peter Schiefke, député de Vaudreuil-Soulanges et Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît, ainsi qu'aux députées provinciales de la région, Marilyne Picard, députée de Soulanges et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil pour appui;

de transmettre copie de la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, au ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, appui la MRC Vaudreuil-Soulanges dans son appui à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

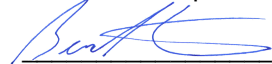
25-04-077

Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration générale, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 3 606 303,03 \$.

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-078

Autorisation pour l'émission d'une nouvelle carte de crédit Visa Desjardins pour le service en approvisionnement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE madame Sandra Martineau a donné sa démission comme agente en approvisionnement en date du 28 mars 2025;

ATTENDU QUE l'émission d'une carte de crédit pour le service en approvisionnement s'avère nécessaire dans l'accomplissement des tâches quotidiennes;

ATTENDU QUE certains achats ne peuvent être faits que par carte de crédit;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir une nouvelle carte de crédit au nom de monsieur Richard Thériault, directeur adjoint pour le service d'approvisionnement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à procéder à une demande pour l'émission d'une nouvelle carte de crédit Visa Desjardins pour le service d'approvisionnement, au nom de monsieur Richard Thériault, avec une limite de crédit de 10 000\$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-079

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme Emergensys pour le logiciel de gestion des opérations policières

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme Emergensys pour le logiciel de gestion des opérations policières;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée de douze (12) mois (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Pierre Guénard**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d’entretien et support annuel avec la firme Emergensys, au montant de 196 124,40 \$ taxes incluses (179 087,72 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire : « 02-195-00-527 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-04-080

Octroi d’un contrat à la firme Confluence Architecture pour la réalisation d’une étude préliminaire portant sur l’agrandissement potentiel des centres administratifs de la MRC des Collines-de-l’Outaouais situés au 216 et 220, chemin Old Chelsea

ATTENDU QUE les bâtiments administratifs situés au 216 et 220, chemin Old Chelsea présentent des enjeux d’espace, d’accessibilité et de sécurité;

ATTENDU QUE la MRC des Collines souhaite prioriser un projet d’agrandissement écoénergétique;

ATTENDU QUE le recours à des programmes de financement est nécessaire afin de finaliser le montage financier;

ATTENDU QUE pour déposer toute demande à ces programmes de financement, une étude préliminaire est nécessaire afin de déterminer l’étendue du coût du projet;

ATTENDU QUE nous avons obtenu la soumission suivante :

Nom de la firme	Coûts taxes incluses	Coûts après taxes et ristournes TPS et TVQ
Confluence Architecture	24 719,63 \$	22 572,32 \$

ATTENDU QUE le régime général concernant la passation des contrats municipaux permet de procéder de gré à gré pour toute dépense en delà de 25 000 \$;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Confluence Architecture a été analysée et déclarée conforme en tous points, à la demande de soumissions pour la réalisation d’une étude préliminaire portant sur l’agrandissement potentiel des bâtiments administratifs de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroi, par la présente, à la firme Confluence Architecture le contrat pour l’étude préliminaire portant sur l’agrandissement potentiel des bâtiments des centres administratifs de la MRC, le tout conforme à la demande de soumissions, au montant de 24 719,63 \$ taxes incluses (22 572,32 \$ \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes nécessaires à l’adjudication du contrat soient prises à même le poste budgétaire : « 02-320-00-411 » - Services scientifiques et de génie;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-04-081

Acceptation de l'entente globale visant à régler les enjeux relatifs à la pénurie de personnel, la gestion des effectifs et le temps supplémentaire

ATTENDU QUE les parties sont liées par une convention collective signée en date du 17 octobre 2023 couvrant la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE les parties ont négocié une politique d'intégration salariale pour contrer la pénurie de personnel policier;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente globale présentée aux maires le 17 avril 2025 sont satisfaisantes pour les deux (2) parties;

ATTENDU QUE la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a ratifié l'entente de principe en assemblée générale spéciale le 9 avril 2025;

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine, par la présente, l'entente globale visant à régler les enjeux relatifs à la pénurie de personnel, la gestion des effectifs et le temps supplémentaire entre la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-082

Adoption du rapport d'utilisation des sommes – Fonds régions et ruralité – Volet 3

ATTENDU QUE par voie de résolution n° 23-08-229, le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais adoptait et déposait le devis relatif au Fonds régions et ruralité – Volet 3 et entérinait son projet « Milieux de vie durables »;

ATTENDU QUE le 22 mars 2024, la MRC des Collines a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant son projet Signature innovation;

ATTENDU QUE par voie de résolution n° 24-05-179, le conseil des maires autorisait la création du comité directeur de l'entente Signature innovation;

ATTENDU QUE par voie de résolution n° 24-08-236, le conseil des maires adoptait le cadre de gestion de son projet Signature innovation, lequel présente les objectifs spécifiques du projet et les modalités qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE, conformément à l'entente, la MRC est tenue d'adopter un rapport d'utilisation des sommes;

ATTENDU QUE le comité directeur recommande l'adoption dudit rapport d'utilisation des sommes pour le FRR Volet 3;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, le rapport d'utilisation des sommes pour le FRR Volet 3;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-083

Fonds de subventions aux entreprises (FSE) – Brasseurs des Collines Inc. – Projet « Démarrage »

ATTENDU QUE Brasseurs des Collines Inc. a fait une demande de financement le 11 juin 2025 au montant de 25 000 \$ pour le projet « Démarrage » ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au service du développement durable de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités de la Politique d’investissement du Fonds de subventions aux entreprises (FSE) ;

ATTENDU QUE la Politique d’investissement du Fonds de subventions aux entreprises (FSE) prévoit une subvention d’une valeur de 10% liée aux prêts FLI-FLS ;

ATTENDU QUE le comité d’investissement a accordé un prêt de 250 000 \$ à Brasseurs des Collines Inc. pour son projet « Démarrage » en date du 12 mars 2025 ;

ATTENDU QUE le comité d’investissement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais recommande au conseil des maires d’accorder une contribution financière non remboursable maximale d’un montant de 25 000 \$ dans le cadre du Fonds de subventions aux entreprises (FSE) à Brasseurs des Collines Inc. pour la réalisation du projet « Démarrage » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale d’un montant de 25 000 \$ dans le cadre du Fonds de subventions aux entreprises (FSE) à Brasseurs des Collines Inc. pour la réalisation du projet « Démarrage » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

24-05-084

Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) Volet 2 – Courir pour tous – Projet « Courir pour tous Demi-marathon Voie Verte »

ATTENDU QUE l’organisme Courir pour tous a fait une demande de financement le 20 février 2025 pour le projet « Courir pour tous Demi-marathon Voie Verte »

ATTENDU QUE le promoteur a fourni tous les documents nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec les priorités d’investissement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de soutien aux événements et aux festivals telles que décrites dans la Politique d’investissement ;

ATTENDU QUE le promoteur propose des actions de visibilité, lesquelles permettront d’accroître la visibilité de la MRC lors d’un événement structurant aux retombées régionales;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux événements et aux festivals à l'organisme Courir pour tous pour la réalisation du projet « Demi-marathon Voie Verte » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**24-05-085 Fonds local d'investissement (FLI) / Fonds local de solidarité (FLS)
– Adoption du rapport trimestriel au 31 mars 2025**

ATTENDU QU'en décembre 2015, les Fonds locaux de solidarité de la FTQ ont signé une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la gestion du Fonds local de solidarité (FLS) ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire un rapport trimestriel tel que prévu à l'entente avec les Fonds locaux de solidarité de la FTQ ;

ATTENDU QUE le rapport d'activité trimestriel traduit avec fidélité les activités de la période couverte du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, le rapport trimestriel au 31 mars 2025 du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) tel que présenté ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-086 Nomination des membres du comité Accès entreprise Québec (AEQ)

ATTENDU QU'EN vertu de l'entente Accès entreprises Québec, conclue entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), la MRC doit s'adjoindre et animer un comité aviseur composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC d'un minimum de cinq (5) personnes pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC peut prendre toute mesure pour favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil a fait du développement économique une priorité et qu'il souhaite maximiser l'impact de ses interventions en fonction des outils, programmes et fonds d'investissement;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la Règlement afin de modifier la composition du Comité AEQ afin d'assurer une meilleure représentativité géographique et sectorielle au sein de ce dernier;

ATTENDU QUE les membres qui étaient arrivés à la fin de leur mandat ont été sondés quant à leur intérêt de poursuivre leur implication;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été organisé pour combler les nouveaux postes;

ATTENDU QU'il convient de procéder à la nomination officielle de ces douze membres ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, par la présente, monsieur Marc Carrière, préfet de la MRC des-Collines-de-l’Outaouais, monsieur Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de l’Ange-Gardien, mesdames Camilla Cazalais et Suzanne Laplante et messieurs Pierre Pharand, Martin Dandenault, Alexandre Gaboury, Mathieu Vaillant et Stéphane Franchi pour siéger au comité Accès entreprise Québec de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil nomme un représentant et son remplaçant provenant du Regroupement des gens d’affaire de Val-des-Monts pour combler le siège réservé pour une association de gens d’affaires du territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-04-087

Création du comité ADAP- Inondations de la MRC des Collines-de-l’Outaouais

ATTENDU QUE les épisodes d’inondations survenues sur le territoire de l’Outaouais en 2017 et 2019 ont engendré des impacts économiques et sociaux significatifs pour certaines municipalités locales;

ATTENDU QUE le Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest a été créé dans la foulée des inondations qui se sont produites dans la région au cours de ces dernières années;

ATTENDU QUE ce même Bureau de projet a pour mandat d’élaborer un plan d’adaptation aux inondations et de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de celui-ci;

ATTENDU QUE ce plan a pour objectif d’accroître la sécurité des personnes et des biens en regard des inondations susceptibles de survenir sur le territoire de l’Outaouais;

ATTENDU QUE le Bureau de projets de la rivière des Outaouais Ouest propose la création d’un comité ADAP-Inondations/MRC des Collines aux fins de favoriser le déploiement du plan d’adaptation, de mettre en place des solutions durables sur le territoire face aux futures inondations et de soutenir le milieu municipal en vue d’un passage à l’action en matière d’adaptation du territoire et de planification de l’aménagement en contexte d’inondation;

ATTENDU QUE les objectifs liés à la mise en place de ce comité visent à :

- mobiliser le milieu;
- compléter le portrait des problématiques et s'assurer d'avoir une compréhension commune des enjeux et impacts sur le territoire;
- établir un inventaire des solutions potentielles visant à réduire le risque d'inondation;
- identifier les mesures efficaces et adaptées aux besoins des municipalités en s'appuyant sur la science, des analyses coût-avantage et l’acceptabilité sociale;
- déterminer les stratégies de financement et de mise en œuvre d'un plan d'adaptation face aux inondations.

ATTENDU QUE la MRC des Collines reconnaît l’importance d’agir de manière préventive dans la perspective de nouvelles inondations sur son territoire et de prévoir des actions en vue de minimiser les impacts de celles-ci sur le milieu, et ce, tant sur le plan économique et social;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil procède, par la présente, à la mise en place d'un comité ADAP–Inondations/MRC des Collines formé des représentants suivants :

- 1 représentant issu de chaque municipalité locale de la MRC;
- 2 représentants de la MRC;
- 2 représentants du Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest;
- 1 représentant du MELCCFP;
- 1 représentant du ministère de la Sécurité publique;
- 1 représentant d'Hydro-Québec
-

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-088 Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif

ATTENDU la mise à jour économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 concernant une enveloppe appuyant la transition des organisations de transport collectif vers l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais se qualifie pour le financement dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif;

ATTENDU QUE les conditions et modalités dudit financement sont prévues dans une convention d'aide financière entre la ministre et la MRC;

ATTENDU QUE cette aide est distincte des programmes normés (PADTC/PSTA) et la signature de la convention d'aide financière par les deux parties autorise le versement;

ATTENDU la recommandation de la commission de la mobilité durable et du transport;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à accepter l'aide financière de 121 400 \$ accordé par le MTMD et à signer la convention d'aide financière relative afin d'appuyer l'équilibre budgétaire des services de transport collectif de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-089 Renouvellement de l'adhésion de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à titre de membre utilisateur auprès de la Coop de solidarité Tricentris pour l'année 2025

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est membre de la COOP de solidarité Tricentris depuis l'année 2012;

ATTENDU QUE la MRC doit procéder au renouvellement de son adhésion à titre de membre utilisateur pour l'année 2025;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'être membre de la Coop pour bénéficier des différents services;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC des Collines-de-l'Outaouais comme membre utilisateur de la Coop de solidarité Tricentris pour l'année 2025;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-04-090

Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19h06.



Marc Carrière
Préfet



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier